

# Une nouvelle ligne de transport en commun pour l'avenir



TCSP Pompadour - Sucy-Bonneuil

# TCSP

**TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE POUR BUS**



LA LIBERTÉ DE SE DÉPLACER



# TCSP Pompadour - Sucy-Bonneuil : un projet d'intérêt

En matière de transports en commun, le contrat de plan Etat – Région 2000–2006 définit les modalités de l'engagement de l'Etat, de la Région Ile-de-France et des collectivités territoriales concernant les infrastructures à réaliser ou à achever sur une période de 6 années. La liaison Pompadour – Sucy-Bonneuil est une ligne de bus circulant en site propre\* (Transport en Commun en Site Propre) inscrite à ce contrat de plan.

La réalisation du TCSP implique de mettre en œuvre les actions contenues dans le projet de Plan de déplacement urbain (PDU) en Ile-de-France, en particulier en matière de desserte des communes traversées, de sécurité, de confort, de régularité et de fréquence.

## Les objectifs

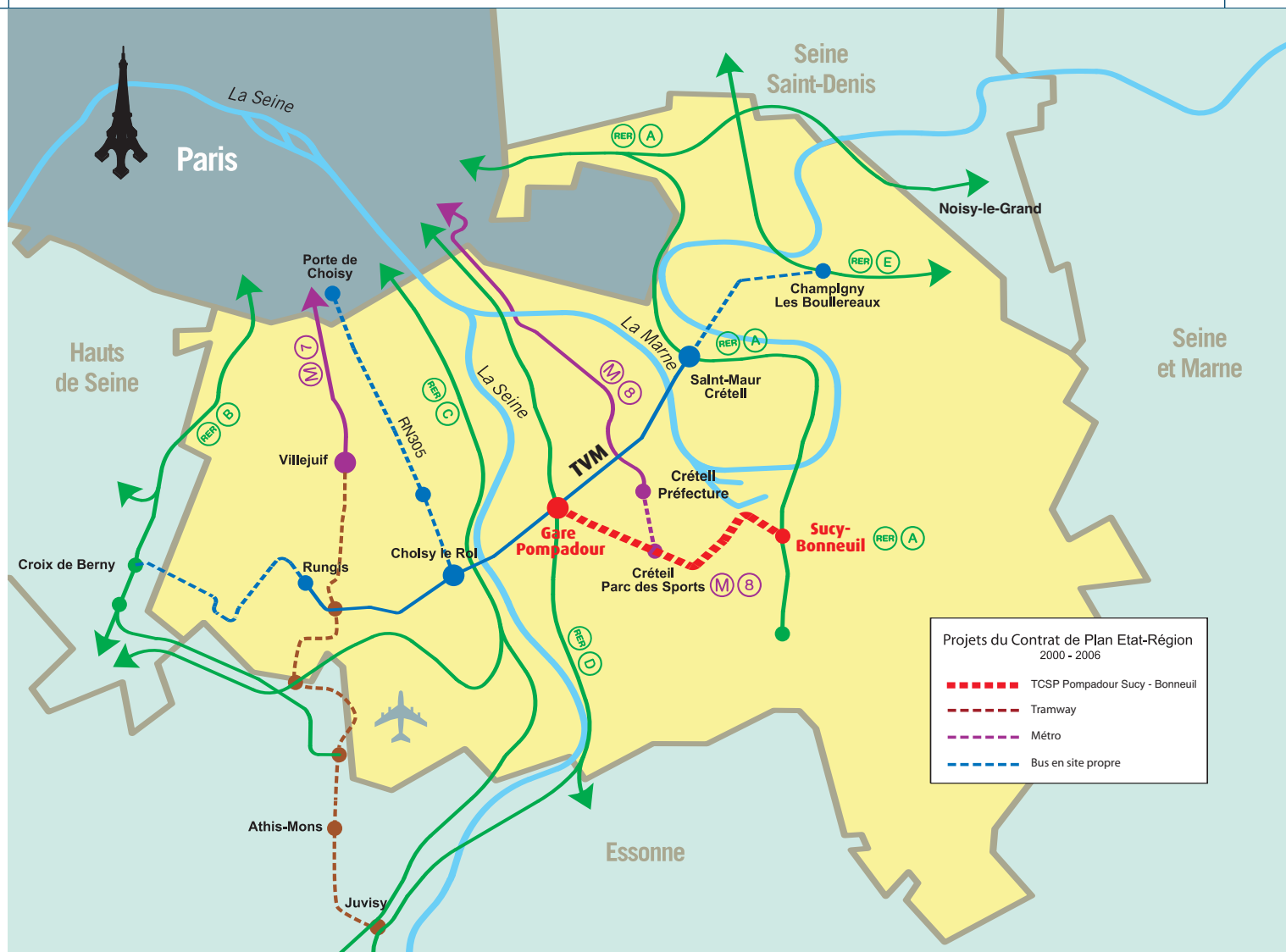
Les transports en commun contribuent au développement économique de la région et à la qualité de vie de ses habitants, tout en jouant un rôle majeur dans les objectifs d'aménagement régional. C'est pourquoi les collectivités publiques poursuivent l'extension des réseaux de transport, en donnant une priorité aux rocade, car les déplacements de banlieue à banlieue, déjà majoritaires aujourd'hui, connaissent une forte croissance. De plus, la qualité de service est l'une des clés du développement de l'usage des transports en commun. Il est indispensable de l'améliorer tant sur le réseau ferré que sur le réseau d'autobus.

## Les projets d'infrastructures de transport en commun du contrat de plan Etat-Région Ile-de-France 2000-2006 en Val-de-Mame

- Pôle intermodal Pompadour RER D
- TCSP Pompadour Sucy - Bonneuil
- Prolongement de la ligne de métro n°8
- Tramway Villejuif - Juvisy
- Tramway Noisy-le-Sec - Val-de Fontenay
- TVM Ouest Rungis - Croix de Berny
- TVM Est jusqu'à Champigny - Boulereaux
- TCSP RN 305

\* Les bus circuleront sur une voie à double sens, séparée de la circulation générale, qui leur sera exclusivement réservée.





Le Contrat de Plan Etat-Région Ile-de-France 2000-2006 traite la desserte de ce secteur du Val-de-Marne dans sa globalité avec trois projets concomitants :

- la gare RER D Pompadour,
- le prolongement de la ligne 8 du métro à "Créteil - Parc des Sports"
- le TCSP Pompadour - Sucey-Bonneuil qui relie ces deux premiers projets et qui assure la liaison avec le RER A à Sucey-Bonneuil.

Le TCSP, c'est la création d'un transport collectif destiné à relier d'autres transports de grande capacité (lignes RER D et A et 8 du métro) et à desservir des secteurs insuffisamment pourvus (Créteil sud, Valenton nord, Bonneuil-sur-Marne sud et Sucey-en-Brie ouest).

Il a pour but d'augmenter l'offre de transport collectif et de favoriser le développement économique et urbain tout au long de ce nouvel axe.

## Le contexte de l'opération

Le projet de mise en place d'un transport en commun en site propre (TCSP) entre la gare RER A Sucy-Bonneuil et le carrefour Pompadour constitue la première phase d'aménagement, inscrite au contrat de plan Etat/Région de 2000/2006, de la future liaison de transports en commun entre la station RER A de Sucy-Bonneuil et la station de métro M7 Villejuif Louis-Aragon, prévue au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.

Quatre communes sont concernées par la création du TCSP : Créteil, Valenton, Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-Brie, ainsi que les communautés d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne et du Haut Val-de-Marne, auxquelles s'ajoute Choisy-le-Roi en raison de la proximité du terminus Pompadour.

### La situation actuelle

Les quatre communes traversées par le futur TCSP ont connu ces dernières décennies un important développement urbain, qui doit se poursuivre au cours des prochaines années.

Aujourd'hui, ces villes sont insuffisamment desservies. Elles ne bénéficient d'une gare RER que sur la ligne A (gare Sucy-Bonneuil). Les quartiers Sud de Créteil et de Bonneuil-sur-Marne, dont

l'accessibilité est actuellement déficiente, sont en attente du prolongement de la ligne de métro 8 jusqu'au Parc des Sport. Par ailleurs, le réseau de lignes de bus est à compléter et à améliorer.

### Les objectifs

La création du TCSP s'inscrit dans un projet global d'amélioration de l'offre de transports en commun dans l'ensemble du secteur.

Elle a donc pour objectifs :

- mieux répondre aux attentes de la population habitant ou travaillant dans ces communes en favorisant l'utilisation des transports en commun,
- développer une liaison efficace de banlieue à banlieue,
- permettre un maillage en reliant le RER D et le Trans Val-de-Marne, par le biais de la future gare Pompadour, au RER A (gare de Sucy-Bonneuil), à la ligne de métro 8 prolongée et aux lignes de bus du secteur,
- améliorer la desserte des villes du secteur, afin d'en favoriser le développement urbain et économique,
- proposer une réelle alternative à l'usage du véhicule individuel en améliorant la qualité de service offerte aux voyageurs (rapidité, fréquence, régularité, sécurité et information dynamique).



### Les étapes d'un grand projet

Voici un rappel des principaux temps forts qui ont permis la mise au point du projet proposé.

- avril 1994 : inscription de la liaison transports en commun Villejuif – Sucy-Bonneuil dans le Schéma directeur de l'Ile-de-France
- 1999 – 2000 : phases d'études d'opportunité
- mars 2000 : délibération des conseils municipaux des communes concernées sur les modalités de la concertation préalable et information du public (expositions en mairies des communes, réunions publiques, documents de communication)
- 18 mai 2000 : inscription au contrat de plan Etat-Région 2000-2006
- 2001 : élaboration du dossier de schéma de principe tenant compte des remarques exprimées par le public lors de la concertation préalable
- avril 2002 : adoption par le STIF du schéma de principe
- juin 2002 : validation par le Conseil général du Val-de-Marne du dossier de prise en considération
- mars 2004 : démarrage des études techniques après concours de maîtrise d'œuvre
- mars-avril 2005 : enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique du projet et de mise en conformité des POS/PLU des communes de Créteil, Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-Brie

## Pour des transports en commun attractifs

Pour jouer un véritable rôle concurrentiel par rapport à l'usage du véhicule individuel, les transports collectifs doivent être attractifs et efficaces.



### Projets de restructuration des lignes de bus RATP et STRAV

L'arrivée du TCSP Pompadour - Sucy-Bonneuil s'accompagnera d'une adaptation des itinéraires des lignes de bus existantes. Ainsi des projets de restructuration des lignes de bus 393, 308, 117, 281, 104 pour la RATP et K pour la STRAV sont actuellement à l'étude.

### Caractéristiques du projet

- 6,8 km dont 6,4 km de site propre nouvellement construits,
- 9 nouvelles stations et 2 terminus,
- 14 passages par sens à l'heure de pointe (4 mn aux heures de pointe et 10 mn aux heures creuses),
- vitesse commerciale de 24 km/h,
- trafic annuel espéré de 4,45 millions de voyages,
- 27 700 habitants et 17 900 emplois desservis,
- Une exploitation de la ligne de 5h20 à 0h35 avec un temps de parcours moyen de 17mn d'un terminus à l'autre.

### Des choix techniques au service de la qualité

Les véhicules seront des bus articulés de 100 places. Ce matériel roulant disposera d'un plancher bas et d'une palette escamotable afin de faciliter l'accès aux utilisateurs de fauteuils roulants. Les stations seront dotées de larges quais équipés d'un kiosque avec distributeur de titres de transport encadré de deux abris. Un système d'information en ligne (Siel) permettra aux voyageurs de connaître les temps d'attente en station et de parcours en bus. La conception du site propre devra permettre, à plus ou moins long terme, de remplacer les bus par une ligne de tramway si cette option est confirmée dans l'avenir.



# Intégration urbaine et environnement

Le site propre pour autobus, entre le carrefour Pompadour et la gare RER A de Sucy - Bonneuil, comportera deux voies de circulation et s'accompagnera d'une restructuration des voies adjacentes ainsi que des carrefours attenants. En outre, une piste cyclable, des cheminements piétons, des plantations valorisantes et un dispositif de récupération des eaux pluviales pourront s'ajouter au projet de transport.



Entrée Europarc

## Les aménagements du projet de transport

- la voie du site propre sur 6,4 km exclusivement réservée à la circulation des bus et isolée de la circulation générale par des séparateurs de 0,5 m, interrompus au droit des carrefours et des traversées spécifiques pour les piétons et les vélos
- le réaménagement des voiries départementales et locales ainsi que leurs carrefours
- les réseaux divers
- la reprise des trottoirs
- la reprise des espaces plantés et plantations d'alignement
- les équipements divers nécessaires à la réalisation et au fonctionnement du TCSP (signalisations verticales et horizontales)
- l'aménagement d'itinéraires cyclables sur environ 6 km

## Les dispositifs d'assainissement

Sur une grande partie du tracé, des fossés collectent les eaux de la plateforme du TCSP. Une partie est absorbée par les espaces plantés de graminées, le reste s'évapore ou, en cas de précipitation importante, est acheminé par un caniveau vers des bassins de rétention. Outre les graminées, la noue comporte des espaces plantés d'arbres en bosquets. La séparation du TCSP de la circulation générale est assurée par un muret de 50 cm de haut qui dissuade les piétons de traverser en dehors des passages protégés.

Pour le projet de transport, six ouvrages d'art seront réalisés :

- Deux en "tunnel" à Créteil :
  - Sous la bretelle d'accès venant de la A86 vers la RD60 déviée ;
  - En sortie de la zone d'activités de Basse Quinte entre le site propre et la bretelle de sortie de la RD60 déviée ;
- Trois en "pont" dont deux à Valenton
  - Dans le prolongement de l'ouvrage situé sur la bretelle de la RD60 en direction de Pompadour ;
  - De la RD 60 déviée entre les deux giratoires des Nomades ;
- et un à Créteil :
  - au niveau de la ligne 8 du métro prolongée et du chemin des Bassins.
- Une passerelle piétonne au-dessus du faisceau ferré à Sucy-en-Brie



non contractuel

### Les aménagements complémentaires envisagés

Un certain nombre d'aménagements, garantissant la lisibilité et l'attractivité du transport en commun, peuvent venir s'ajouter aux travaux du projet de transport. Ces aménagements font l'objet de recherche de financements complémentaires.

Ils concernent :

- la chaussée avec des réaménagements de voirie complémentaires ; la création ou l'élargissement de trottoirs ; la modification des réseaux et des équipements routiers complémentaires ;
- des équipements qualitatifs (éclairage publics, mobiliers urbains, revêtement des chaussées et du site propre, signalisation tricolore) ;
- les aménagements paysagers en continuité de la future Coulée verte régionale (création de mails et de contre-allées, plantations, haies, arbustes).

### Les aménagements supplémentaires souhaitables

Ces aménagements sont destinés à favoriser le développement local en liaison avec le caractère structurant du TCSP. Ils concernent :

- la création d'un lien de circulation douce (piétons, vélos) entre les quartiers de Créteil, le terminus du métro M8, le TCSP, le parc des sports de Créteil et Europarc ;
- le renforcement de la continuité du mail piétonnier à Bonneuil-sur-Marne ;
- le réaménagement en boulevard urbain de la route de Bonneuil à Sucy-en-Brie.



## Maîtrise d'ouvrage

Le Conseil général du Val-de-Marne pour les infrastructures de voiries.  
La RATP, pour le système de transport, les terminus et les stations.

## Les financeurs

Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région Ile-de-France les financeurs sont :

L'Etat et le Conseil régional d'Ile-de-France à part égale (pour 45,28 M€) et le Conseil général du Val-de-Marne (pour 8,08 M€).

La RATP financera le matériel roulant (pour 4,37 M€).

La ville de Créteil et le Conseil général du Val-de-Marne se sont engagés au titre de cette opération à céder à l'euro symbolique le foncier leur appartenant.

Une recherche de financements pour la prise en charge des aménagements complémentaires et supplémentaires est en cours auprès des collectivités.

## Calendrier prévisionnel

**Enquête publique :**  
mars-avril 2005

**Déclaration d'utilité publique :** automne 2005

**Travaux :**  
Début : mi 2006.  
Durée : 2 ans.

**Mise en service de la ligne :**  
Fin 2008-début 2009.

## Budget (valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2000)

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • Coût de l'opération inscrite au contrat de plan Etat-Région Ile-de-France 2000-2006 : | <b>53,36 M€</b> |
| • Coût estimé des aménagements complémentaires :  | <b>11,07 M€</b> |
| • Coût estimé des aménagements supplémentaires :  | <b>4,9 M€</b>   |

